



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

16/11/2018

Date d'affichage

03/12/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/12/2018

et publication du :

03/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, M. BURNICHON Gérard, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme ISIDORE Annabelle, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :

Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL07_27112018

Objet : Matériel pédagogique spécifique RASED

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Mairie de RUOMS.

Le psychologue du RASED du secteur de Ruoms intervient dans un secteur de 18 communes, dont BEAULIEU. Pour mener à bien sa mission, auprès des 107 élèves en difficultés scolaires répartis sur l'ensemble de ces communes, il a besoin d'un matériel pédagogique spécifique d'un montant de 1 921,14 € (devis octobre 2018).

Le Ministère de l'Education Nationale n'assure pas la prise en charge des frais de fonctionnement d'équipement du psychologue scolaire. Cette dépense relève des attributions des communes.

Afin de répondre à la demande d'équipement du psychologue du RASED, la mairie de Ruoms propose une répartition du coût d'achat du matériel par les 18 communes, ce qui représente la somme de 106,73 € par commune.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BEAULIEU, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accéder à la proposition de la mairie de RUOMS de participer, à hauteur de 106,73 €, pour l'achat d'un matériel pédagogique spécifique afin de répondre à la demande d'équipement de fonctionnement du psychologue du RASED ;

CHARGE le Maire d'informer la mairie de RUOMS de ladite décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

Mairie de BEAULIEU

